

Le Président du Centre de Gestion du Finistère,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 23 et 39,

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 17, 17-1 et 18,

Vu le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par l'article 5 du décret précité,

Vu l'avis formulé par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B lors de sa séance du vendredi 25 février 2011,

Vu les candidatures présentées par les autorités territoriales pour l'avancement au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne 2011,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} mars 2011, sont inscrits au titre du 1^o et 2^o de l'article 5 du décret 95-25 du 10/01/1995, sur la liste d'aptitude au choix pour l'accès au grade de rédacteur territorial, par la voie de la promotion interne 2011, les agents suivants :

AUTRET-QUEAU Muriel	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	SAINT POL DE LEON
COLIN Anne-Marie	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	BRIEC DE L'ODET
CONSTANTIN Marc	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	HABITAT 29 QUIMPER
COROLLER Sylvie	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	MELLAC
COTONEA Jocelyne	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	POULLAN SUR MER
CRENN Maryse	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	GOUEZEC
GRALL Anne-Marie	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	RIEC SUR BELON
GRAMOULLE Martine	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	LANNILIS
LAINÉ Annie	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	LANMEUR
LE DREZEN Nelly	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	FOUESNANT
MALTRET Annie	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	POULLAUQUEN
PENDEZEC Marie-Noëlle	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	DOUARNENEZ
PLOUGONVEN Marie-Pierre	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	PLOUGONVEN

Article 2 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Quimper, le 28 février 2011

Le Président,




René Fily

Reçu à la Préfecture
du Finistère le
28 FEV. 2011

Transmis à la Préfecture le